



LGV PACA
Charte de consultation des acteurs
Compte-rendu de la réunion n°1
du secrétariat technique

tenue le 14/09/06 à Marseille - RFF DR PACA

Participants :

CR PACA : M. Bertrand WOLKOWITSCH
CRCI : MM. Luc CORSO et Christophe GLORIAN
DRAF : M. Jean Marie SEILLAN
DRE : M. Michel MARTIN
SGAR : M. Renaud BALAGUER
FNAUT PACA : M. Claude JULLIEN
Association TGV Provence Côte d'Azur : M. Robert HENAFF
Association TGV Développement Var-Nice-Côte d'Azur : M. Alain PATOUILLARD
SNCF : M. Dominique LECLUSE
RFF : MM. Bernard GYSSELS, Joel CONSTANS et Jean-Marc DZIEDZICKI
AMO FRANCOM : M. Alain DESSAGNE

Absents excusés :

Association LPO
SNCF : M. Alain SEGUIN

Bernard GYSSELS précise que la Chambre régionale d'agriculture PACA et l'association URVN ont été également sollicitées.

Ordre du jour de la réunion :

- La poursuite du projet et le dispositif de consultation des acteurs,
- Le rôle du secrétariat technique,
- Le programme de travail des groupes thématiques,
- Synthèse de la réunion et modalités de travail ultérieures.

1. La poursuite du projet et le dispositif de consultation des acteurs

Réseau ferré de France rappelle les grandes lignes du programme des études complémentaires adopté lors du comité d'orientation (CODOR) du 29 juin 2006 : expertises des études et analyse fonctionnelle en phase 1, définition d'un projet optimal en phase 2 ainsi que le calendrier, la convention de financement associant de nouveaux partenaires.

Quatre raisons expliquent la mise en place d'un dispositif de consultation des acteurs : les demandes des acteurs pendant et après le débat public, le souhait émis par la CPDP dans le compte-rendu du débat public, la politique nationale de Réseau ferré de France qui vise à une meilleure acceptabilité des projets et enfin, la décision du 6 décembre 2005 mentionnant ce dispositif.

Réseau ferré de France attend de cette consultation une meilleure prise en compte des préoccupations exprimées ; ce qui doit faciliter la réalisation d'un projet respectueux de son environnement et mieux partagé par de nombreux acteurs et une partie importante du public,

En revanche, cette consultation des acteurs n'est pas une concertation intervenant directement sur la définition du projet optimal. La définition du projet optimal relève principalement des partenaires co-financeurs et des collectivités territoriales, dans le cadre du programme des études complémentaires.

Réseau ferré de France remet aux participants la charte de consultation des acteurs et de l'information du public qui précise les engagements réciproques des parties.

2. Le rôle du secrétariat technique

C'est une instance de coordination et de suivi de la démarche de consultation des acteurs à l'échelle régionale et non locale ; elle veille notamment au respect de la charte. Vis-à-vis de l'expression naturelle des intérêts locaux et spécifiques dans chaque groupe thématique, le secrétariat technique est un lieu de recherche de cohérence sur l'insertion globale du projet à l'échelle régionale.

Concrètement, le secrétariat technique examine les thèmes, la problématique à aborder et la composition des groupes de travail, précise pour chaque groupe son programme de travail à la fois sous l'angle des questions à aborder et des expertises à mobiliser.

Le moment venu, le secrétariat technique étudiera les orientations ou les solutions émanant des groupes de travail, voire en soumettra à chaque groupe pour nourrir sa réflexion. De façon pratique, le secrétariat valide également le compte-rendu des travaux des groupes avant diffusion et veille au respect mutuel de la charte.

3. Le programme de travail des groupes thématiques

Réseau ferré de France souhaite que ces groupes permettent d'apporter des réponses aux principales préoccupations exprimées par les acteurs, notamment dans les cahiers d'acteurs et les contributions tant orales qu'écrites. Ces préoccupations concernent 4 domaines prioritaires où le projet rencontre les hommes, les activités agricoles et viticoles, la biodiversité et l'aménagement du territoire. L'enjeu est de faire progresser le projet grâce à la connaissance qu'ont les acteurs de leur territoire avec ses atouts et ses contraintes.

Groupe de travail « Milieu humain » :

Ce groupe traitera de la problématique suivante : comment protéger les populations contre les nuisances ?

Il sera utile de faire un état des lieux des différents types de nuisances occasionnées par un projet de LGV que ce soit pendant la construction (les travaux) et après durant l'exploitation : bruit, impact visuel sur l'environnement, notamment les ouvrages, les pylônes et caténaires, effet de coupure de la ligne, impact sur le prix du foncier.

Il pourra formuler des recommandations concernant la prise en compte de cette problématique par le maître d'ouvrage.

Outre les données d'études, il est demandé de prévoir des visites sur des sites ayant fait l'objet de mesures de protection, notamment pour des types d'habitat proches de ceux rencontrés en PACA.

Groupe de travail « Agriculture-viticulture » :

Ce groupe traitera de la problématique : comment limiter les emprises sur les activités agricoles et viticoles ?

Ce groupe permettra de mettre en lumière la spécificité des terroirs et des encépagements de la région, de réfléchir sur les effets du projet au-delà de la seule question des emprises, problèmes hydrauliques et phénomènes micro climatiques notamment. Il s'agira de réfléchir aux différents moyens permettant d'économiser l'espace.

Il s'agira également de présenter et de discuter les dispositions anticipatrices et les garanties prévues dans le cadre de la construction d'un grand projet, en particulier les pré-études d'aménagement foncier et les règles de protocole.

Groupe de travail « Biodiversité et milieu naturel » :

Ce groupe traitera de la problématique : comment réduire les impacts sur le patrimoine naturel et biologique ainsi que sur le milieu naturel ?

Il sera utile de faire un état des lieux des préoccupations des acteurs, des enjeux spécifiques de la région et des différentes zones de protection de la région en précisant les contraintes qu'elles fixent à l'égard des grands projets d'infrastructures. Il est proposé de faire intervenir à cet égard des responsables des documents d'objectifs des zones NATURA 2000 qui pourront préciser le degré d'avancement des démarches.

La ressource en eau sera prise en compte dans ce groupe de travail ainsi que les impacts sur la forêt (coupure, risque d'incendie).

Groupe de travail « Aménagement du territoire » :

Ce groupe traitera de la problématique : comment prendre en compte les effets socio-économiques du projet sur les territoires ?

Ce groupe devra appréhender les différents effets socio économiques des grandes infrastructures sur les territoires de façon exhaustive. Il s'intéressera également aux effets de la LGV Méditerranée. Des éclairages concrets pourront être apportés par des responsables de la planification territoriale, lors d'interventions dans le groupe ou à l'occasion de visites de sites.

4. Synthèse de la réunion et modalités de travail ultérieures

Globalement, le groupe de travail thématique cherchera à aboutir à un diagnostic partagé sur le thème étudié puis à proposer des orientations, voire des pistes de solutions, qui seront discutées au sein du secrétariat technique et présentées aux partenaires co-financeurs du projet qui décideront des suites éventuelles à y apporter.

Il est convenu que les partenaires co-financeurs peuvent participer, s'ils le souhaitent aux différents groupes de travail. Cela concerne en particulier les représentants des services techniques ou des services de l'Etat qui disposent d'études et de connaissances sur les sujets abordés dans les groupes.

Il est également convenu qu'un membre du secrétariat technique pourra participer à un groupe de travail s'il en fait la demande préalable à Réseau ferré de France.